INSTITUT DE RECHERCHE
INTERDISCIPLINAIRE
SUR LES ENJEUX SOCIAUX

LIVRETS D'ACCUEIL DE L'IRIS

LIVRET 1 | BIENVENUE A l'IRIS

Vous y trouverez :

Démarches à votre arrivée

Contexte institutionnel

Organisation interne

Protection des données

Sécurité informatique

Statut des membres

Vie scientifique collective

À suivre dans les livrets 2 et 3 :

Livret 2 | Au Quotidien

Règles de financement – Organisation des déplacements – Outils de communication - Services et ressources numériques – Travailler sur le campus Condorcet

Livret 3 | Organiser une manifestation scientifique

Supports d'accompagnement – Réservation d'espace – Fournisseurs et livraisons – Matériel à disposition

Table des matières

1. DÉMARCHES À VOTRE ARRIVÉE **4**
1.1. Inscription dans les référentiels **4**
1.2. Création d'un compte Janus **4**
1.3. Enregistrement dans les outils financiers **5**
1.4. Inscription aux listes de diffusion interne **5**
Liste "iris-diffusion" pour tous les membres 5
Liste "doctorantsiris" pour les doctorant·es 5
1.5. Formulaire d'arrivée **5**
1.6. Page personnelle sur le site web de l'IRIS **5**
1.7. Lettre mensuelle d'information **5**
1.8. Compte réseau Bluesky **5**
2. CONTEXTE INSTITUTIONNEL **6**
3. ORGANISATION INTERNE **7**
3.1. Organigramme **7**
3.2. Direction **8**
3.3. Équipe support **8**
3.3.1. Responsable administratif et financier / Secrétaire général 8
3.3.2. Gestion budgétaire - Organisation des manifestations scientifiques 8
3.3.3. Communication – Documentation 8
3.3.4. Récap Référent.es équipe support 8
3.4. Missions transversales **9**
3.5. Santé & Sécurité au travail **9**
3.5.1. Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels - DUERP 9
3.5.2. Santé et sécurité au travail 9
3.5.3. Danger grave et imminent 9
3.6. Représentation des doctorant.e.s **10**
3.7. Instances de l'IRIS **10**
3.7.1. Conseil de laboratoire -CL- 10
3.7.2. Conseil Scientifique 10
3.7.3. Règlement intérieur 10
4. STATUTS DES MEMBRES **11**
4.1. Membres permanents **11**
4.2. Membres temporaires **11**
4.3. Doctorant.es **11**
4.4. Jeunes docteurs de l'IRIS **11**
4.5. Membres émérites **11**
4.6. Membres associés **11**
5. VIE SCIENTIFIQUE COLLECTIVE **12**
5.1. Politique scientifique **12**

5.2. Axes de recherche **12**
5.3. Directions de thèse **12**
5.4. Séminaire interne de l'IRIS **12**
5.5. Atelier/Séminaire des doctorantes de l'IRIS **12**
5.6. Doctoriales **13**
5.7. Autres séminaires dispensés à l'EHESS **13**
6. PROTECTION DES DONNÉES **13**
Guides pratiques **13**
7.SÉCURITÉ INFORMATIQUE **14**
7.1. Sécurité informatique et matérielle **14**
7.2. Livret interne de sécurité informatique **14**
7.3. Déclaration d'incident de sécurité informatique **14**
Casiers sécurisés **14**
9. LOCALISATIONS **15**
Plans des campus **15**
Campus Condorcet 15
Campus de Bobigny / USPN 16

1. DÉMARCHES À VOTRE ARRIVÉE

Vous êtes accompagnés par l'équipe support pour ces démarches. En cas de question ou de doute, écrivez à iris@ehess.fr.

5 PREMIÈRES ÉTAPES INTOURNABLES :

- ✓ Être inscrit.e dans les **référentiels** de nos tutelles (par l'équipe support, avec vos informations)
- ✓ S'enregistrer dans l'outil Sésame et créer un **compte Janus** (par vous)
- ✓ Être enregistré.e dans les **outils financiers** de nos tutelles (par l'équipe support, avec vos informations)
- ✓ Être inscrit.e sur la/les **liste(s) de diffusion interne** (par l'équipe support et les représentant.es de doctorant.es)
- ✓ Signer le formulaire d'arrivée

1.1. Inscription dans les référentiels

L'enregistrement dans l'**annuaire du Campus Condorcet** et du **référentiel du CNRS, "Reseda",** vous permettra d'accéder à un certain nombre de services. Cette inscription est faite par Alexandre Sourie ou Anne-Claire Baratault. Il faut leur transmettre : **date de naissance ; adresse mail institutionnelle.**

L'inscription dans l'annuaire du Campus Condorcet vous permettra également d'obtenir votre badge d'accès personnel aux bâtiments du Campus.

Les doctorant.es inscrit.es uniquement à titre scientifique (cf. infra **4.3.** Doctorant.es en co-direction par un membre de l'IRIS à titre secondaire) doivent solliciter leur laboratoire de rattachement principal pour l'inscription dans Reseda.

1.2. Création d'un compte Janus

La création d'un compte Janus est indispensable **pour accéder aux différents services en ligne proposés par le CNRS pour tous les membres de l'unité** (notamment le portail de ressources en ligne BibCNRS et l'application RevCil pour le traitement des données).

Après avoir été enregistré.e dans le référentiel Reseda :

- ✓ Aller sur l'outil "**Sésame**" https://sesame.cnrs.fr/
- ✓ Créer son compte "**Janus**". Dans le champ "Votre adresse courriel professionnelle", mettre l'adresse mail transmise pour l'enregistrement dans Reseda.



1.3. Enregistrement dans les outils financiers

L'enregistrement de votre profil dans les outils financiers des tutelles permettra la prise en charge de vos déplacements et frais de mission. Cet enregistrement est fait par les gestionnaires qui envoient par mail aux nouveaux membres un ensemble de formulaires à remplir.

Ces formulaires doivent être renvoyés aux gestionnaires, accompagné d'un **RIB**. Ils sont ensuite transmis par les gestionnaires aux services dédiés de nos tutelles qui vont saisir les informations et enregistrer ("créer") l'agent, dans un délai moyen de 10 jours. Nous n'avons aucune prise sur ce délai et les gestionnaires ne peuvent entamer aucune démarche (réservation de train, d'hôtel, paiement d'inscription…) tant que cet enregistrement ("création") n'est pas fait.

>> Retournez les formulaires complétés + RIB au plus vite à **iris@ehess.fr**.

1.4. Inscription aux listes de diffusion interne

Liste "iris-diffusion" pour tous les membres

- iris-diffusion@groupes.renater.fr
  L'inscription est faite par l'équipe support lors de votre arrivée au laboratoire.

Liste "irisdoc" uniquement pour les doctorant·es

- irisdoc@framalistes.org
  L'inscription est faite par les représentant.e.s des doctorant·es. Écrire à : repres.doct.iris@ehess.fr

1.5. Formulaire d'arrivée

Le "formulaire d'arrivée" certifie votre prise de connaissance du Règlement intérieur, de la Charte informatique du CNRS, du document d'accueil RGPD. Il doit être signé et daté, puis remis au responsable administratif de l'unité ou au CSSI.

LA SUITE DES DÉMARCHES :

1.6. Page personnelle sur le site web de l'IRIS

Tous les membres de l'IRIS peuvent disposer d'une page sur notre site institutionnel, dans la rubrique "Membres". Un fichier "modèle" suivant votre statut, vous est envoyé à votre arrivée. Il doit être complété et renvoyé à baratault@univ-paris13.fr

1.7. Lettre mensuelle d'information

La Lettre mensuelle annonce les manifestations scientifiques, les événements, les soutenances, les publications, les nouveaux membres, la vie du labo, les interventions dans les medias… Vous pouvez vous y abonner directement :

Contact pour diffuser une information, le plus en amont possible :
baratault@univ-paris13.fr

1.8. Compte réseau Bluesky

https://bsky.app/profile/lab-iris.bsky.social

L'IRIS est présent sur le réseau social Bluesky. Si vous y animez un compte, signalez-vous !

2. CONTEXTE INSTITUTIONNEL

Fondé en 2007 par Didier Fassin et Alban Bensa, l'Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux (IRIS) - Sciences sociales, Politique, Santé a été dirigé ensuite par Marc Bessin, avec Bertrand Pulman, Éric Wittersheim avec Nathalie Ferré et Joëlle Vailly puis par Arnaud Esquerre avec Karima Guenfoud. Depuis le 1er janvier 2024, l'unité est dirigée par Isabelle Coutant et Carine Vassy.

L'IRIS est une **unité mixte de recherche** -UMR- relevant de **quatre tutelles** : CNRS, EHESS, Inserm, Université Sorbonne Paris Nord (USPN).

Le CNRS et l'Inserm attribuent un "code unité" à chacune de ses unités pour faciliter l'identification :

- Notre code unité **CNRS** > **UMR8156**
- Notre code unité **INSERM** > **U997**

Le CNRS et l'Inserm sont des organismes nationaux, divisés administrativement en "Délégations Régionales". Nous relevons respectivement de :

- La **Délégation régionale 01 Ile-de-France Villejuif** (**DR01**) pour le **CNRS**
  https://www.iledefrance-villejuif.cnrs.fr/fr

- La **Délégation régionale Paris Ile-de-France Centre Nord** pour **l'Inserm**
  https://pro.inserm.fr/rubriques/linstitut/ma-delegation-regionale/paris-idf-centre-nord/bref

Ces deux organismes sont également structurés en domaines scientifiques.

- Pour le **CNRS**, nous relevons de "**SHS CNRS**" https://www.inshs.cnrs.fr/fr
- Pour **l'Inserm**, nous relevons de l'Institut thématique "**Santé publique**" https://iresp.net/

L'IRIS n'est pas directement employeur. Ses membres peuvent être employés par l'une des quatre tutelles, voire par un autre employeur ou sans employeur. Ces différences de statut peuvent se répercuter sur les démarches administratives à suivre et sur les ressources accessibles, d'où des règles internes parfois compliquées (à découvrir ci-après…).

L'équipe support de l'IRIS ne dispose pas des informations ni des contacts sur les questions relatives aux situations, procédures et organisations propres aux établissements employeurs. **Les membres de l'IRIS sont invités à consulter les informations fournis sur l'ENT de leur institution.**

3. ORGANISATION INTERNE

3.1. Organigramme

La version la plus à jour de l'organigramme est téléchargeable sur le site de l'IRIS, dans la rubrique Vie du labo / Organisation et contacts : https://iris.ehess.fr/index.php?1757

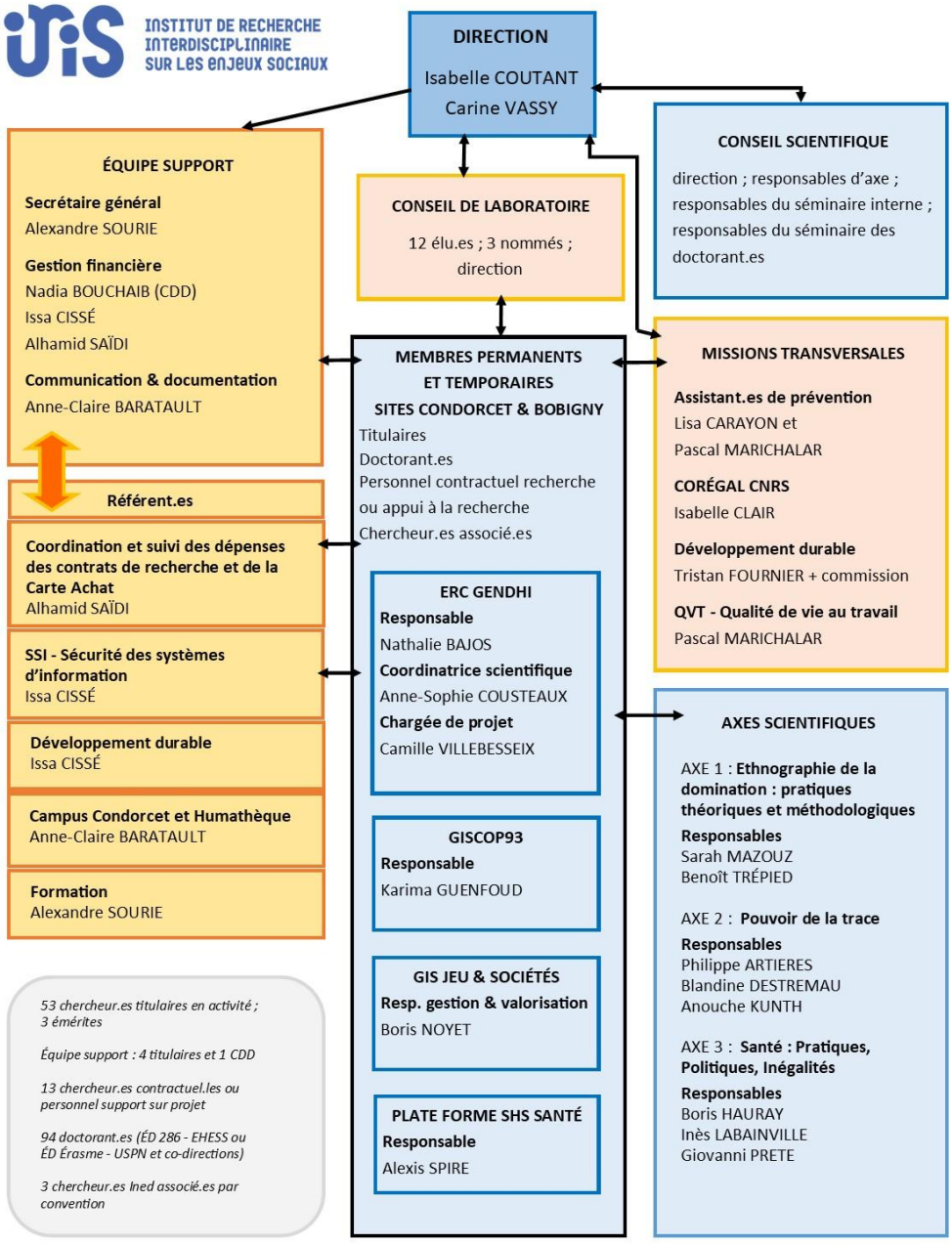

Juin 2026

3.2. Direction

- **Directrice** : **Isabelle COUTANT** DR CNRS isabelle.coutant@ehess.fr
- **Directrice adjointe** : **Carine VASSY** MCF USPN carine.vassy@univ-paris13.fr

3.3. Équipe support

ADRESSE GÉNÉRIQUE DE L'ÉQUIPE SUPPORT : iris@ehess.fr
Les messages envoyés à cette adresse sont reçus par toute l'équipe support.
Merci de l'utiliser pour faciliter la répartition et le traitement des demandes.

Chaque membre de l'équipe est également référent sur des dossiers spécifiques, indiqués ci-dessous.

3.3.1. Responsable administratif et financier / Secrétaire général

Alexandre SOURIE
Référent > Formation
Bureau 2.037
alexandre.sourie@ehess.fr
tél. 33 (0)1 88 12 11 75

3.3.2. Gestion budgétaire - Organisation des manifestations scientifiques

Nadia BOUCHAIB
Référente > Suivi administratif et financier de l'organisation des soutenances de thèse ; Suivi des prestations "traiteur"
Bureau 2.038
nadia.bouchaib@ehess.fr

Issa CISSÉ
Référent > Matériel & Achat informatique ; Sécurité informatique ; Développement durable
Bureau 2.038
issa.cisse@ehess.fr
tél. 33 (0)1 88 12 12 83

Alhamid SAIDI
Référent > Suivi des dépenses des contrats de recherche ; carte Achat
Bureau 2.036
alhamid.saidi@ehess.fr
tél. 33 (0)1 88 12 06 87

3.3.3. Communication – Documentation

Anne-Claire BARATAULT baratault@univ-paris13.fr
Référente > Campus Condorcet ; Humathèque
À Bobigny : bureau 235 ; tél. 33 (0)1 48 38 88 53 | Au Campus Condorcet : bureau 2033 ; tél. 33 (0)1 88 12 07 94

3.3.4. Récap Référent.es équipe support

- **Campus Condorcet et Humathèque** : Anne-Claire BARATAULT
- **Coordination et suivi des dépenses des contrats de recherche et de la Carte Achat** : Alhamid SAÏDI
- **Développement durable** : Issa CISSÉ
- **Formation** : Alexandre SOURIE
- **Informatique et Sécurité informatique** : Issa CISSÉ
- **Suivi administratif et financier de l'organisation des soutenances de thèse** : Nadia BOUCHAIB
- **Suivi des prestations "traiteur"** : Nadia BOUCHAIB

3.4. Missions transversales

- **Assistant.es de prévention :** Lisa CARAYON et Benoît TRÉPIED | **Contact :** prevention-iris@ehess.fr (et voir ci-dessous 3.5. Santé & Sécurité au travail)
- **Commission Handicap :** Noémie MERLEAU-PONTY et Carine VASSY
- **CORÉGAL CNRS** -Correspondant.es égalité- : Isabelle CLAIR
- **Développement durable :** Issa CISSÉ et Tristan FOURNIER + commission
- **Cellule de signalement Discriminations, violences sexistes, sexuelles et de genre USPN :** Nathalie FERRÉ (Vice-présidente égalité et lutte contre les discriminations), Marie EUDE et Karima GUENFOUD (VP déléguées à l'égalité et à la lutte contre les discriminations).

3.5. Santé & Sécurité au travail

Assistant.es de Prévention : voir ci-dessus 4. Missions transversales. **Contact :** prevention-iris@ehess.fr

3.5.1. Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels - DUERP

Version la plus récente à télécharger sur le site de l'IRIS dans la rubrique Vie du labo / Livret d'accueil et Documents utiles : https://iris.ehess.fr/index.php?2813

3.5.2. Santé et sécurité au travail

Un registre santé-sécurité au travail sous **format papier** est disponible sur chacun des deux sites du laboratoire :

- Campus Condorcet, bâtiment Sud, 2e étage, casier dédié parmi les boîtes aux lettres
- Campus Bobigny, bureau 230 - salle commune

Chaque personne ayant constaté un problème de conditions de travail, ou ayant subi un (quasi)accident ou incident avec des répercussions possibles sur sa santé ou la santé de ses collègues, est invitée à décrire les faits dans le registre. Merci d'indiquer son nom, la date, de prévenir prevention-iris@ehess.fr en joignant si possible une photo de l'inscription, et de respecter à ce stade la confidentialité et l'anonymat des personnes impliquées. Il est également possible de demander à/aux assistant.es de prévention de procéder à l'inscription sur le registre.

3.5.3. Danger grave et imminent

En cas de danger grave et imminent pour leur santé ou leur sécurité, les personnels peuvent exercer leur droit de retrait. Ils doivent informer la direction du laboratoire de la situation et, facultativement, les agent·es de prévention, et peuvent demander à faire inscrire une mention au registre "Danger grave et imminent" de leur tutelle.

Le registre "Danger grave et imminent" est accessible :

- Pour l'EHESS : bureau A9-33 campus Raspail, à Paris.
- Pour l'USPN : en contactant la Formation Spécialisée à l'adresse secretaire.fs@univ-paris13.fr
- Pour le CNRS : auprès du secrétariat de la délégation régionale, 1er étage du bâtiment B, 7 rue Guy Môquet 94800 Villejuif. La liste des représentant·es du personnel pouvant y inscrire des situations de DGI est disponible sur : https://intranet.cnrs.fr/delegations/dr1/instances/F4SCT/Pages/default.aspx
- Pour l'INSERM : auprès du secrétariat de la direction régionale, Immeuble Kadence, 86 rue Regnault 75013 Paris, 4e étage.

3.6. Représentation des doctorant.e.s

Les représentant.es des doctorant.es sont élu.es pour des mandats de 2 ans.
La liste des représentant.es des doctorant.es est consultable sur le site de l'IRIS :
https://iris.ehess.fr/index.php?1757

Contact : repres.doct.iris@ehess.fr

3.7. Instances de l'IRIS

3.7.1. Conseil de laboratoire -CL-

Composé de membres élus, nommés et de droit, il se réunit tous les mois (sauf juillet et août). Les responsables des axes de recherche du laboratoire sont invité.es permanent.es du Conseil. Elles et ils ne prennent pas part aux votes.

La composition actuelle du Conseil de laboratoire est consultable sur le site de l'IRIS, rubrique Vie du Labo / Organisation & Contacts : https://iris.ehess.fr/index.php?1757

C'est le Conseil de laboratoire qui étudie les demandes de financement. Voir les détails dans le Règlement intérieur et les modalités dans le livret d'accueil 2 "Au quotidien".

Les dates des Conseil de laboratoire et les dates limites d'envoi des demandes de financement (15 jours avant) sont consultables sur le site de l'IRIS, dans la rubrique Vie du Labo / Agenda interne : https://iris.ehess.fr/index.php?4416

3.7.2. Conseil Scientifique

Le Conseil scientifique est composé de la direction, des responsables d'axe en activité, des responsables du séminaire interne et des responsables du séminaire des doctorant.e.s :

La composition actuelle du Conseil de laboratoire est consultable sur le site de l'IRIS : https://iris.ehess.fr/index.php?1757

3.7.3. Règlement intérieur

Le Règlement intérieur de l'unité est téléchargeable sur le site de l'IRIS, dans la rubrique Vie du Labo / Livret d'accueil et Documents utiles : https://iris.ehess.fr/index.php?2813

4. STATUTS DES MEMBRES

4.1. Membres permanents

- Chercheur.e CNRS et Inserm titulaire ; Enseignant.e-chercheur.e EHESS et USPN titulaire
- Technicien.e, assistant.e ingénieur.e, ingénieur.e d'étude, ingénieur.e de recherche CNRS / EHESS / USPN / Inserm titulaire

4.2. Membres temporaires

- Technicien.e, assistant.e ingénieur.e, ingénieur.e d'étude, ingénieur.e de recherche en CDD CNRS / EHESS / USPN non titulaire
- Chercheur.e en CDD CNRS / Inserm non titulaire (post-doctorat)
- ATER docteur

! Ne comprend pas : vacataires ; ATER en cours de doctorat

4.3. Doctorant.es

- Sont membres **à titre administratif et scientifique** les doctorant.es dirigé.es à titre principal par un membre de l'IRIS et rattaché.es à l'École doctorale 286 (EHESS) ou à l'École doctorale Érasme (USPN), avec ou sans contrat doctoral.
- Sont membres **à titre scientifique** les doctorant.es co-dirigé.es par un membre de l'IRIS à titre secondaire et rattaché.es à une autre École doctorale, lorsqu'une convention a été signée avec l'ED EHESS ou l'ED USPN.

Les doctorant.es rattaché.es administrativement à l'IRIS doivent faire leur déclaration RGPD via l'IRIS.

4.4. Jeunes docteurs de l'IRIS

Le "statut" de Jeune Docteur de l'IRIS est purement interne à l'IRIS. Il n'est pas reconnu administrativement par nos tutelles, et ne permet donc pas d'obtenir de prise en charge de mission.

Il doit être demandé après la soutenance par mail à iris@ehess.fr, et peut durer pendant les 4 années qui suivent la date de soutenance de thèse. Il prend fin automatiquement au terme de la 4e année ou dès l'obtention d'un poste, temporaire ou permanent, dans une autre institution, publique ou privée. En cas de contrat temporaire, l'affiliation à l'IRIS est suspendue le temps du contrat, mais peut être redemandée à son issue dans la limite de 4 années après la soutenance. C'est au jeune docteur d'en informer l'IRIS.

Ce statut permet de :

- Conserver une page personnelle sur le site web de l'IRIS ;
- Rester inscrit·ę sur la liste de diffusion de l'IRIS et participer aux séminaires internes de l'IRIS ;
- Se prévaloir d'une affiliation à l'IRIS (notamment lors de la signature des publications) ;
- Et offre la possibilité de demander une aide financière pour organiser un événement scientifique ou publier sa thèse.

! Ce statut ne permet pas d'obtenir un financement à titre individuel (transport, frais de mission…)

4.5. Membres émérites

Chercheur.es et enseignant.es-chercheur.es anciens membres permanents de l'Iris, toujours activement impliqués dans la vie scientifique du laboratoire.

4.6. Membres associés

Le statut de membre associé à l'IRIS peut être accordé après avis du CL :

- aux chercheurs et enseignants-chercheurs en poste à l'étranger, ayant des liens scientifiques avec l'unité
- aux chercheurs et enseignants-chercheurs en poste en France, qui ne peuvent pas inscrire de doctorants dans leur structure.

! Les chercheurs associés ne peuvent pas faire de demande de financement.

5. VIE SCIENTIFIQUE COLLECTIVE

5.1. Politique scientifique

Au-delà de la diversité des terrains et des thèmes de recherche, l'activité scientifique des membres de l'IRIS manifeste une cohérence forte, qui repose sur les principes fondateurs de sa politique scientifique, pour une lecture pluridisciplinaire des mondes sociaux. L'attention aux processus des changements sociaux, le traitement des enjeux politiques et moraux, la démarche critique sont parmi les caractéristiques qui identifient le laboratoire.

Rubrique sur le site de l'IRIS : https://iris.ehess.fr/index.php?360

5.2. Axes de recherche

L'activité scientifique de l'IRIS se structure autour de trois axes. L'ensemble des membres peut participer aux axes.

Axe 1 : Ethnographie de la domination : pratiques théoriques et méthodologiques
http://iris.ehess.fr/index.php?4206
Coordination : Sarah Mazouz et Véronique Bontemps

Axe 2 : Pouvoir de la trace
https://iris.ehess.fr/index.php?4207
Coordination : Philippe Artières, Blandine Destremau, Anouche Kunth

Axe 3 : Santé : Pratiques, Politiques, Inégalités
http://iris.ehess.fr/index.php?4208
Coordination : Boris Hauray, Inès Labainville et Giovanni Prete

5.3. Directions de thèse

Les membres de l'IRIS, titulaires de l'habilitation à diriger des thèses, peuvent encadrer des doctorant.es dans l'unité. Il est recommandé de ne pas dépasser 5 doctorant.es par direction de thèse, que les doctorant.es soient en direction unique ou en codirection formalisée par une convention.

La liste des membres de l'IRIS titulaires de l'Habilitation à diriger des recherches est consultable sur le site de l'IRIS : https://iris.ehess.fr/index.php?4763

5.4. Séminaire interne de l'IRIS

Le séminaire interne de l'IRIS se déroule un lundi, de 11h00 à 13h00, au Campus Condorcet ou sur le Campus de Bobigny. >> Attention, salles différentes selon les dates !

Depuis 2021, le séminaire se tient sur deux heures. La première heure est consacrée à une présentation par un membre de l'IRIS, la seconde d'une discussion collective. Le séminaire est suivi d'un repas collectif convivial.

Le programme du séminaire interne est consultable et téléchargeable sur le site de l'IRIS : https://iris.ehess.fr/index.php?1982

5.5. Atelier/Séminaire des doctorantes de l'IRIS

Forme, organisation et périodicité variables suivant les années et le collectif de doctorant.es qui anime le séminaire/atelier.

Rubrique sur le site de l'IRIS : http://iris.ehess.fr/index.php?1983

5.6. Doctoriales

Les Doctoriales ont lieu chaque année. Elles sont l'occasion pour les doctorant.e.s de l'IRIS de présenter leur recherche en cours et de bénéficier d'une discussion collective (questions, remarques, conseils...). L'intérêt de cette journée repose sur la rencontre et l'échange entre titulaires, jeunes chercheur.se.s et doctorant.e.s de l'IRIS, quelle que soit leur année de thèse ou leur discipline, qu'ils ou elles commencent seulement ou que leur recherche soit déjà avancée.

L'appel à communication et le calendrier sont annoncés sur iris@diffusion.fr

Rubrique sur le site de l'IRIS : http://iris.ehess.fr/index.php?4414

5.7. Autres séminaires dispensés à l'EHESS

Les membres de l'IRIS peuvent animer ou co-animer des séminaires et enseignements organisés par l'EHESS. Leur liste, variable chaque année, apparaît sur le site de l'IRIS dans la rubrique "Séminaires des membres", par ordre alphabétique des enseignant.e.s

Rubrique sur le site de l'IRIS : http://iris.ehess.fr/index.php?2111

6. PROTECTION DES DONNÉES

Un document intitulé "**Protection des Données. Par où commencer ? Document d'accueil pour les arrivant.es à l'IRIS**" est disponible en version papier (Campus Condorcet, bâtiment Sud, 2e étage, casier en bas des boîtes aux lettres - Campus Bobigny, salle commune-bureau 230) ou en version numérique sur demande auprès de l'équipe support.

Tout traitement de données personnelles (= toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable) fait l'objet d'un **accompagnement du Service Protection des Données du CNRS** -SPD- sur la conformité réglementaire du projet et d'une déclaration au registre des activités de traitement de l'unité, tenu par le SPD. La direction de l'IRIS est juridiquement responsable du traitement des données de **tous les projets de recherche menés au sein du laboratoire**.

Guides pratiques

Les sciences humaines & sociales et la protection des données à caractère personnel dans le contexte de la science ouverte. Guide pour la recherche 2025 (édition de 2021, V2) :
https://www.inshs.cnrs.fr/sites/institut_inshs/files/pdf/20210218_Guide%20rgpd%202025.pdf
Version papier à consultable à l'IRIS Condorcet

"**Les données de recherche en SHS**" CNRS 2026 :
https://www.inshs.cnrs.fr/sites/institut_inshs/files/pdf/Vademecum_donnees_SHS.pdf
Version papier à consultable à l'IRIS Condorcet

7.SÉCURITÉ INFORMATIQUE

7.1. Sécurité informatique et matérielle

Au sein de l'équipe support, **Issa Cissé** est référent pour l'informatique et correspondant Systèmes et Sécurité Informatiques -CSSI. C'est votre contact de premier niveau en cas de problème ou de question. Mails : iris@ehess.fr et issa.cisse@ehess.fr

7.2. Livret interne de sécurité informatique

Le livret intitulé "Livret de sécurité informatique" vous informe sur :

- Le chiffrement des ordinateurs et téléphones
- Le chiffrement des stockages externes (clés USB, disques durs portables, SSD)
- Le stockage en ligne sécurisé. L'usage de services numériques stockant les données hors du territoire national est proscrit par nos tutelles. Il faut utiliser les alternatives institutionnelles et/ou libres.
- Le gestionnaire de mot de passe
- La confidentialité : utilisation d'un VPN ("réseau privé virtuel")
- Les déplacements à l'étranger

Il est disponible en version papier (Campus Condorcet, bâtiment Sud, 2e étage, casier en bas des boîtes aux lettres - Campus Bobigny, salle commune) ou en version numérique sur demande auprès de l'équipe support.

7.3. Déclaration d'incident de sécurité informatique

En France, prévenir rapidement :

- Le CSSI de l'IRIS, Issa Cissé : issa.cisse@ehess.fr (avec copie à iris@ehess.fr) ; 33 (0)1 88 12 12 83
- Le RSSI régional : dr01-rssi@cnrs.fr ou +33 6 17 49 72 30)
- Et les tutelles concernées.

À l'étranger : contactez

- L'ambassade de France locale
- Le numéro de crise CNRS : +33 1 45 20 02 51
- L'adresse fsd.incident@cnrs.fr.

Casiers sécurisés

Des casiers sécurisés à code sont disponibles dans les bureaux partagés des doctorant.es pour les doctorant.es. Pour les autres membres, d'autres casiers sont en cours d'acquisition et seront installés dans des bureaux collectifs.

9. LOCALISATIONS

L'IRIS est implanté sur deux sites : le Campus Condorcet à Aubervilliers ; l'université Sorbonne Paris Nord à Bobigny.

- ✓ Campus Condorcet
  Bâtiment Recherche Sud - 5 cours des Humanités 93322 Aubervilliers
  Accès : http://iris.ehess.fr/index.php?2885

- ✓ Sorbonne Paris Nord
  UFR SMBH - 74 rue Marcel Cachin 93017 Bobigny
  Accès : http://iris.ehess.fr/index.php?2882

L'équipe support est basée au Campus Condorcet, avec des permanences plus ou moins régulières à Bobigny. Le personnel relevant d'USPN dispose d'un bureau à Bobigny et de bureaux partagés au Campus Condorcet.

Plans des campus

Campus Condorcet

Plans du Campus Condorcet interactif : https://www.campus-condorcet.fr/cartographie

Plan simplifié du Campus Condorcet





Attention, l'adresse "Cours des Humanités" n'est pas toujours reconnue. Sur le tronçon entre la maison des Chercheurs, le Bâtiment Sud et l'EHESS, c'est l'ancienne rue Waldeck Rochet. Le cours des Humanités est interdit à la circulation automobile. Pour une livraison, il vaut mieux envisager la rue des Fillettes ou la rue Fantani Touré.

Campus de Bobigny / USPN

Plan du Campus de Bobigny : https://iris.ehess.fr/docannexe/file/3249/plan_bobigny2026_details.pdf

